



Fiche résumée : AGENT DE CENTRALE D'ENROBÉS

MÉTIERS APPARENTÉS



Conducteur centrale d'enrobés – Mécanicien de centrale d'enrobés – Manoeuvre de centrale d'enrobés – Chef de poste de centrale d'enrobés – Conducteur de chargeuse à pneus

CODES

CITP 88 : 9312 PCS 2003 : 621c ROME 1999 : 45112 – 32311 FAST : 17-07-94 CITP 2008 : 9312

DESCRIPTIF

Assure la **marche et l'entretien courant d'une centrale de fabrication d'enrobés** fixe ou mobile. L'enrobage consiste à sécher (grâce à un sécheur-brûleur) et à malaxer (grâce à un malaxeur) des agrégats (gravillons, sable), du filler (poudre calcaire) et du bitume. Des additifs sont incorporés lors de la fabrication d'enrobés spéciaux.

Dans cette fiche nous décrivons quatre métiers : **conducteur de chargeuse à pneus, conducteur de centrale, mécanicien, manoeuvre, chef de poste qui n'existe que dans les centrale de grande taille.**

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **centrale de fabrication d'enrobés**
- **poste de chargement des camions** (vibrations, collision piéton–engin)
- **cabine de télécommande** (bruit, local non isolé thermiquement)
- **aire de stockage des agrégats** (mauvaise organisation du stockage, éboulement, circulation et collision d'engins)

> Nuisances (préventions)

- **vibrations transmises à l'ensemble du corps** (choisir le matériel le moins vibrant, le maintenir en bon état, informer sur le risque, limiter les durées d'exposition)
- **bruit (SMR)** (réduire le bruit, informer et former, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit)
- **circulation et collision d'engins** (concevoir des voies de circulation, les matérialiser, les laisser dégagées, instaurer un sens de circulation)
- **collision piéton–engin** (concevoir des voies de circulation, les matérialiser et les laisser dégagées, porter des EPI phosphorescents type brassards, utiliser un avertisseur sonore et lumineux)
- **mauvaise organisation du stockage** (organiser le stockage)
- **éboulement** (prévoir des soutènements suffisants)
- **local non isolé thermiquement** (isoler thermiquement les locaux)

> Effets sur la santé

- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra–auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- traumatisme dû à un accident de circulation
- ensevelissement, asphyxie



Organisation du travail

> **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- horaire variable, travail de nuit, travail posté (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale, nuit)
- travail en équipe (contrainte relationnelle)
- logement sur le chantier (en bungalow)
- logement à l'hôtel

> **Nuisances** (préventions)

- horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter les organisations en horaires atypiques, informer sur la chronobiologie, informer l'employeur, respecter les temps de repos)
- contrainte relationnelle (faciliter la communication)

> **Effets sur la santé**

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques, hypertension secondaire



Tâches

> **Caractéristiques** (nuisances possibles)

Tâches du conducteur de chargeuse sur pneus / du manoeuvre :

- approvisionner en agrégats (vibrations transmises à l'ensemble du corps, bruit (SMR))

Tâches du conducteur de centrale (pupitre ou opérateur)

- surveiller le fonctionnement de toute la centrale (charge mentale liée aux délais, aléas à gérer générant une charge mentale particulière)
- approvisionner les composants
- surveiller la fabrication des différentes formules d'enrobés
- contrôler l'acheminement de l'enrobé
- commander le chargement du camion en centrale d'enrobés
- peser électroniquement les camions

Tâches du mécanicien

- entretenir la centrale d'enrobés, effectuer des interventions de dépannage et de maintenance préventive (postures contraignantes par l'exiguïté, bruit (SMR), déchets d'huiles et graisses, solvants de nettoyage, travail en hauteur)
- mettre en sécurité l'installation de la centrale d'enrobés
- effectuer les contrôles en centrale d'enrobés
- régler les galets
- nettoyer les filtres des silos (air comprimé)
- débouurer la vis à filler
- monter / démonter la centrale mobile

Tâches du manoeuvre en centrale d'enrobés

- nettoyer la centrale d'enrobés (bruit (SMR), gestes répétitifs à cadence soutenue, postures contraignantes)
- nettoyer le fossé de décantation
- incorporer les additifs solides (port de charges)

Tâches du chef de poste en centrale d'enrobés

- contrôler et coordonner l'activité du personnel de la centrale d'enrobés
- établir les programmes de fabrication
- contrôler la conformité des produits
- organiser et planifier les travaux de maintenance
- définir les procédures de mise en route de la centrale
- procéder à des mises en sécurité de l'installation

> **Nuisances** (préventions)

- vibrations transmises à l'ensemble du corps (choisir le matériel le moins vibrant, maintenir le matériel en bon état, informer sur le risque, limiter les durées d'exposition)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, informer et former, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit)
- postures contraignantes par l'exiguïté

- port de charges, gestes répétitifs à cadence soutenue (analyser le travail, proposer une formation action PRAPE, utiliser des aides à la manutention, ordonnance de prévention des lombalgies)
- déchets d'huiles et graisses, solvants de nettoyage (porter des gants adaptés, ne pas se laver les mains à l'essence, utiliser des crèmes barrières)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)
- air comprimé
- danger d'incendie et d'explosion (prévenir l'incendie : remplacer les produits les plus inflammables, interdire de fumer, limiter les quantités stockées dans l'atelier – organiser la lutte contre l'incendie, utiliser des extincteurs mobiles – mettre en place la CAT devant une brûlure)

> Effets sur la santé

- lombalgies, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 97, RG 98 : listes limitatives)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
- syndrome ébrieux ou narcotique, dermatites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)
- affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz
- lésions traumatiques dues à une chute
- brûlures



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- silo de stockage, cuve à bitume (danger d'incendie, explosion)
- trémies de prédosage (bruit (SMR))
- tapis extracteur, bande transporteuse d'agrégats (machines en mouvements)
- sécheur-brûleur (bruit (SMR), contact avec les pièces chaudes)
- malaxeur (machines en mouvements, chute)
- élévateurs d'enrobés
- compresseur (bruit (SMR))
- chaudière à fuel, citerne gaz (danger d'incendie, explosion)
- échelle verticale à crinoline

> Nuisances (préventions)

- machines en mouvements (arrêt d'urgence, mettre des carters de protection, adapter les tenues de travail)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- contact avec les pièces chaudes (mettre en place la protection de l'outil, porter des gants, mettre en place la CAT devant une brûlure)
- chutes (adapter l'outil de travail)
- danger d'incendie, d'explosion (prévenir l'incendie : remplacer les produits les plus inflammables, interdire de fumer, limiter les quantités stockées dans l'atelier – organiser la lutte contre l'incendie, utiliser des extincteurs mobiles – mettre en place la CAT devant une brûlure)

> Effets sur la santé

- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps, écrasements multiples
- brûlures
- affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **enrobés, bitumes, filler** (poudre calcaire)
- **agrégats** (gravillons, sable)
- **liants**
- **additifs** solides pour enrobés spéciaux
- **matériel électrique** (matériel électrique défectueux ; conducteurs nus ou dénudés sous tension, absence de liaison à la terre, classe de protection détériorée ou mal adaptée contre les surintensités ou contre les courants de défaut)

> Nuisances (préventions)

- **bitumes** (réduire l'exposition et le risque d'inhalation au niveau le plus bas possible, prévoir une ventilation des locaux, fournir et entretenir les vêtements de travail, combinaison, gants adaptés, lunettes ou visière de protection, veiller à l'hygiène des mains, prendre douche et shampoing sur le lieu de travail, mettre en place la CAT en cas de brûlure par des bitumes)
- **matériel électrique défectueux, conducteurs nus ou dénudés sous tension** (respecter le degré et la classe de protection, maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique, signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée)
- **absence de liaison à la terre, classe de protection mal adaptée contre les surintensités ou contre les courants de défaut**

> Effets sur la santé

- irritation cutanée, oculaire et des voies aériennes supérieures
- brûlures
- électrisation



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- vêtements ignifugés
- chaussures de sécurité isolantes
- tous types de masques adaptés au risque chimique

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée : les salariés exposés à l'amiante, au bruit, aux vibrations, aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2;

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité** : **agents chimiques dangereux (ACD), bruit, équipes successives alternantes, manutentions manuelles de charges, postures pénibles, travail de nuit, travail répétitif, vibrations mécaniques**

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **30, 30 bis, 42, 57, 69, 84, 97, 98**

CONCLUSION

Dans cette fiche qui regroupe cinq métiers différents, certaines nuisances sont communes telle l'exposition aux **produits chimiques** et au **bruit** mais certaines sont prépondérantes par tâches, ou par types d'équipements utilisés. Ainsi, le manoeuvre effectue beaucoup de manutention et est exposé de près aux bitumes, additifs et autres liants ; le mécanicien y associe des contraintes posturales liées à l'exiguïté de certains accès ; le pupitreux et le chef de poste sont soumis à des nuisances générant des charges mentales élevées : délais, sécurité des personnes et des équipements.

Fiche résumée du 29/10/2010 issue de la **FMP Agent de centrale d'enrobés** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>